

*Chères habitantes,
Chers habitants,*

**Démarrer 2025 en adoptant les
gestes de la TEOMi !**
(Un geste écologique et économique !)



Depuis plusieurs mois, notre communauté de communes s'est préparée à une évolution importante dans la gestion des déchets. Depuis janvier 2025, une nouvelle méthode a été mise en place avec l'introduction de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi).

La TEOMi remplace votre TEOM tout en restant liée à votre taxe foncière. Cependant, elle n'est plus uniquement calculée en fonction de la valeur locative de votre résidence.

En effet, 80 % du montant de la taxe restera inchangé, le reste sera fonction de la taille et du nombre de levées de votre bac.

En d'autres termes, plus vous trie, recyclez et compostez pour réduire vos ordures ménagères, moins vous avez besoin de sortir votre bac (couvercle vert) et plus vous maîtriserez le montant de votre taxe.

Anticipation de la TEOMi : Vos bons gestes au quotidien

Depuis huit mois, notre territoire a traversé une phase test essentielle pour anticiper l'instauration de la TEOMi. À cette occasion, vous avez adopté, découvert ou renforcé les bons gestes pour réduire vos ordures ménagères.

Afin de vous accompagner au mieux dans ces pratiques quotidiennes, nous vous proposons un Mémo Tri, en complément de ce courrier.



**Engageons-nous,
réduisons nos déchets !**

La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ

Pourquoi cette phase de test ?

- ✓ **Repérer les bons réflexes de tri en 2025** : consultez toutes les consignes de tri dont le détail pour chaque type d'emballage sur cc-coteauxbellevue.fr.
- ✓ **Adapter votre bac à vos besoins** : testez le nombre de levées par mois pour ajuster la taille de votre bac à votre rythme de vie. N'oubliez pas de sortir votre bac plein car c'est le nombre de levées qui permet de calculer votre volume de déchets et donc la part variable de votre taxe.
- ✓ **Réévaluer votre taxe en version TEOMi** : grâce au simulateur disponible sur le site internet de la collectivité, réévaluez votre dernière taxe sous le futur système de calcul.

www.cc-coteauxbellevue.fr/teomi-simulateur

- ✓ **Aider nos services à ajuster le système** : en participant pleinement, vous permettez à nos équipes d'optimiser les modes de collecte en fonction des besoins réels de chaque habitant.

Votre implication est essentielle pour réussir cette transition vers une gestion plus responsable de nos déchets. Ensemble, préparons-nous à un avenir plus propre et plus écoresponsable !

Merci pour votre engagement et votre contribution à cette démarche collective.

Vous avez une ou des questions ?

► **N°Vert 0 801 030 040**

dechets@cc-coteauxbellevue.fr

Le service environnement répond à vos interrogations sur la mise en place de la TEOMi : que ce soit pour la taille de votre bac, les méthodes et les lieux d'enlèvement de déchets en fonction de votre habitat, l'adoption d'un composteur et son utilisation, l'utilisation du simulateur en ligne...

Pourquoi la TEOMi ?



Le coût du traitement et de valorisation des déchets est en constante hausse chaque année. En 2022 sur le territoire des Coteaux Bellevue cela représentait 2 971 913 € pour un volume de 570 kilos de déchets par habitant.

Par ailleurs, la Loi de finances, décidée à l'échelle nationale, prévoit que le montant de la taxe liée à l'incinération des déchets soit doublé entre 2019 et 2025. Face à cette réalité, la collectivité a choisi de mettre en place la TEOMi afin de réduire la production de déchets ménagers. L'objectif est d'encourager de nouvelles pratiques de tri et de gestion des déchets, permettant ainsi de mieux maîtriser les coûts.

L'essentiel à retenir :

- 1 La TEOMi - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative - n'est pas une nouvelle taxe et le service reste identique.
- 2 Le calcul se fait en fonction du nombre de levées, et non du poids de vos déchets.
- 3 Le bac jaune avec les déchets recyclables n'est pas concerné, uniquement votre bac d'ordures ménagères.

- 4 Sortez votre bac uniquement quand il est plein (mais couvercle fermé) : même rempli à moitié, le volume total de votre bac sera comptabilisé pour 1 levée.



- 5 Veillez à avoir une taille de bac adaptée à votre foyer (vous avez la possibilité de changer de volume de bac !)
- 6 Ne laissez pas votre bac dehors afin d'éviter qu'il soit comptabilisé toutes les semaines.

Vous souhaitez en savoir davantage sur la TEOMi et sur comment mieux trier vos déchets ?

Consultez le site internet de la collectivité
www.cc-coteauxbellevue.fr/teomi